

(Traduction non officielle)

Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement
No. Sor. 6/2561
Promotion de l'investissement dans le centre de commerce international

Afin de conformer aux programmes du gouvernement pour augmenter l'organisation des centres de commerce international en Thaïlande, de fournir le service de gestion et d'autres services concernés ou nécessaires aux entreprises filiales ou d'opérer un commerce international, promouvant la Thaïlande en tant que centre de commerce international au niveau Régional et mondial et également pour encourager et aider l'organisation de centre de commerce international

En vertu de l'article 16 paragraphe 2, de la Loi sur la Promotion des Investissements, B.E. 2520 (1977), le Bureau du Conseil de l'Investissement juge utile pour amender en outre la Section 7 de l'Annexe de l'Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 sur des Activités, Conditions, Droits et avantages comme suit :

Activités	Conditions	Droits et avantages
7.34 Centre de commerce International (International Business Center : IBC)	<p>1. Le projet doit avoir le programme d'opération pour fournir le service aux entreprises filiales sous le périmètre d'opération comme suit :</p> <p>1.1 La gestion générale, la conception de programme d'entreprise et la coordination pour l'entreprise</p> <p>1.2 La fourniture de matière première et pièces</p> <p>1.3 La recherche et développement de produit</p> <p>1.4 Le support technique</p> <p>1.5 La promotion dans le marketing et la vente</p> <p>1.6 La gestion de la ressource humaine et la formation</p> <p>1.7 La prestation de service de conseils financiers</p> <p>1.8 L'analyse et la recherche dans l'économie et l'investissement</p> <p>1.9 La gestion et contrôle de crédit</p> <p>1.10 La prestation de service de centre de trésorerie</p> <p>1.11 Le commerce international</p> <p>1.12 Autres soutiens conformément à l'annonce du Département des revenus</p>	B 1 (Seulement les machines utilisées dans la recherche et développement et la formation)

Activités	Conditions	Droits et avantages
	<p>2. Le projet doit avoir le capital déjà versé d'au moins 10 million de baht.</p> <p>3. Le projet doit embaucher au moins 10 employés ayant la connaissance et compétence nécessaire pour le centre de commerce international avec le contrat à durée indéterminée sauf dans le cas de prestation de service de gestion financière pour les entreprises filiales, le projet doit embaucher au moins 5 employés ayant la connaissance et compétence.</p> <p>4. En cas de commerce international, au moins un article 1.1-1.10 doit être inclus dans le périmètre d'opération.</p> <p>5. L'exemption de droit d'importation des matières premières et les matières nécessaires pour la partie fabriquée pour l'exportation ne sera pas accordée.</p> <p>6. Le projet ne pourra pas demander des droits et avantages supplémentaire aux termes de valeur du projet.</p>	

La présente annonce entrera en vigueur dès sa publication

Annonce du 11 décembre 2018

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Président du Bureau du Conseil de l'Investissement